

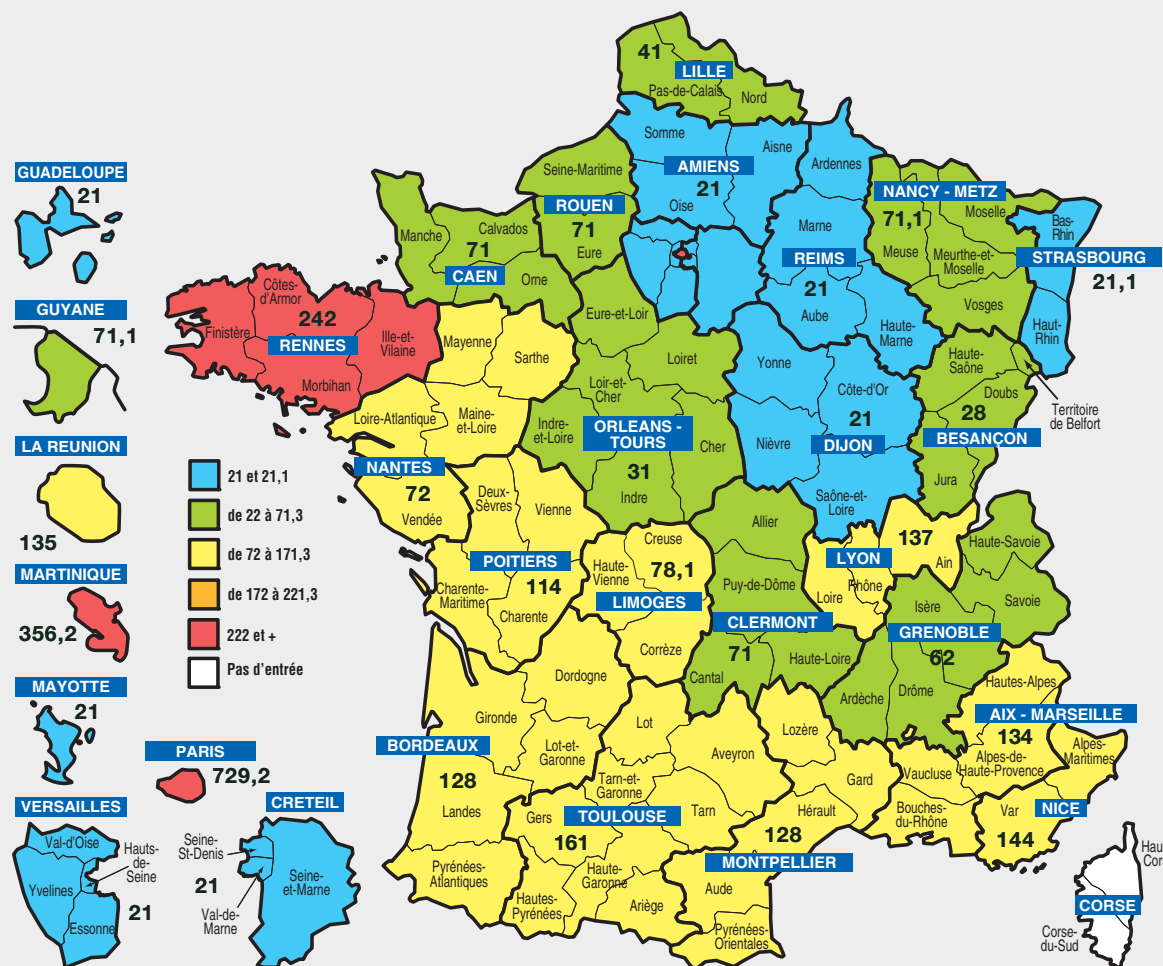
Le mouvement interacadémique est la première phase du mouvement national déconcentré, dont les règles sont définies nationalement par une note de service annuelle.

Il concerne uniquement l'entrée dans une académie. Il est impossible de choisir un type de poste ou d'établissement.

Le ministère, plutôt que de rechercher un rééquilibrage global des barèmes, choisit de privilégier quelques situations au détriment de l'ensemble des demandes.

La note de service 2011 confirme la possibilité d'affectations sans garantie de règles communes et équitables.

Les élus du SNES sont à vos côtés pour vous informer et vous défendre. Majoritaires dans toutes les instances paritaires consultées sur les mutations, ils agissent pour faire respecter l'égalité de traitement entre les collègues, ils combattent efficacement la logique de déstructuration du mouvement que le ministère veut imposer et réussissent à empêcher les tentatives de passe-droits auxquelles le ministère est enclin.



### LE SNES VOUS OFFRE UN SERVICE COLLECTIF SUR INTERNET : [www.snes.edu](http://www.snes.edu)

- Des informations sur le mouvement 2011.
- Les barres de l'inter 2005 à 2010.
- Le point sur le mouvement en cours.
- La note de service commentée.

### DES SERVICES INDIVIDUELS RÉSERVÉS AUX SYNDIQUÉS

- Les cartes des barres du mouvement 2010 et les barres de l'intra 2010 détaillées par commune et groupe de communes et type d'établissement.
- Les rendez-vous individuels pour aider à la formulation des vœux,
- Une aide au calcul du barème,
- Le barème détaillé, après vérification en commission paritaire,
- Le résultat de la mutation (par mail, SMS, courrier)...

**Attention :** Ces barres sont le constat du mouvement 2010. Elles ne préjugent pas des barres 2011, qui dépendront de la répartition par le ministère des capacités d'accueil entre académies, du nombre de participants et des modifications du barème.

Aix-Marseille	Étab.	ZR
Alpes-Haute-Prov.	55,0	48,0
Hautes-Alpes	48,0	21,0
Bouches-du-Rhône	161,0	154,0
Vaucluse	172,0	129,0
Amiens	Étab.	ZR
Aisne	61,0	21,0
Oise	71,0	21,0
Somme	71,0	21,0
Besançon	Étab.	ZR
Doubs	21,0	21,0
Jura	71,0	31,0
Haute-Saône	31,0	48,0
Territoire de Belfort	71,0	PPV
Bordeaux	Étab.	ZR
Dordogne	255,2	171,2
Gironde	412,2	241,2
Landes	171,2	21,0
Lot-et-Garonne	221,2	41,0
Pyrénées-Atlant.	221,2	132,0
Caen	Étab.	ZR
Calvados	186,2	93,0
Manche	121,2	51,2
Orne	92,0	21,0
Clermont	Étab.	ZR
Allier	129,2	21,0
Cantal	171,2	21,0
Haute-Loire	246,2	21,0
Puy-de-Dôme	257,2	206,2
Corse	Étab.	ZR
Corse-du-Sud	302,2	162,0
Haute-Corse	381,0	PPV

Créteil	Étab.	ZR
Seine-et-Marne	21,0	21,0
Seine-Saint-Denis	71,0	21,0
Val-de-Marne	85,0	78,0
Dijon	Étab.	ZR
Côte-d'Or	1024,2	471,2
Nièvre	145,0	21,0
Saône-et-Loire	471,2	28,0
Yonne	121,0	21,0
Grenoble	Étab.	ZR
Ardèche	155,0	30,0
Drôme	145,0	30,0
Isère	100,0*	30,0
Savoie	125,0	30,0
Haute-Savoie	30,0	30,0
Guadeloupe	Étab.	ZR
	0,0	100,0
Guyane	Étab.	ZR
	27,0	PPV
Lille	Étab.	ZR
Nord	151,2	21,0
Pas-de-Calais	149,0	21,0
Limoges	Étab.	ZR
Corrèze	281,0	31,0
Creuse	184,2	21,0
Haute-Vienne	397,2	205,2
Lyon	Étab.	ZR
Ain	61,2	21,0
Loire	21,0	41,0
Rhône	171,2	171,2
Martinique	Étab.	ZR
	31,0	0,0
Mayotte	Étab.	ZR
	31,0	PPV

Montpellier	Étab.	ZR
Aude	171,2	88,0
Gard	275,0	171,2
Hérault	298,2	241,2
Lozère	255,2	21,0
Pyr.-Orientales	268,2	212,2
Nancy-Metz	Étab.	ZR
Meurthe-et-Moselle	141,3	PPV
Meuse	58,3	21,0
Moselle	28,0	108,3
Vosges	108,0	71,0
Nantes	Étab.	ZR
Loire-Atlantique	325,2	249,2
Maine-et-Loire	172,0	72,0
Mayenne	59,0	31,0
Sarthe	31,0	21,0
Vendée	100,0	78,0
Nice	Étab.	ZR
Alpes-Maritimes	192,0	31,0
Var	198,2	31,0
Orléans-Tours	Étab.	ZR
Cher	21,0*	21,0
Eure-et-Loir	21,0	21,0
Indre	21,0	21,0
Indre-et-Loire	81,0*	21,0
Loir-et-Cher	71,0	71,0
Loiret	21,0*	21,0
Paris	Étab.	ZR
	114,0	55,0
Poitiers	Étab.	ZR
Charente	118,0	81,0
Charente-Maritime	166,2	114,0
Deux-Sèvres	314,2	45,0
Vienne	221,2	21,0

Reims	Étab.	ZR
Ardennes	21,0	21,0
Aube	71,0	71,0
Marne	223,0	35,0
Haute-Marne	48,0	21,0
Rennes	Étab.	ZR
Côtes-d'Armor	331,2	185,2
Finistère	340,2	287,0
Ille-et-Vilaine	302,2	61,2
Morbihan	281,2	95,2
Réunion	Étab.	ZR
	114,0	21,0
Rouen	Étab.	ZR
Eure	21,0	21,0
Seine-Maritime	41,0	76,0
Strasbourg	Étab.	ZR
Bas-Rhin	231,0	51,0
Haut-Rhin	35,0	21,0
Toulouse	Étab.	ZR
Ariège	651,0	PPV
Aveyron	223,0	65,0
Haute-Garonne	371,2	PPV
Gers	350,2	171,2
Lot	247,0	21,0
Hautes-Pyrénées	423,2	91,2
Tarn	322,2	PPV
Tarn-et-Garonne	361,2	PPV
Versailles	Étab.	ZR
Yvelines	81,0	21,0
Essonne	71,0	21,0
Hauts-de-Seine	168,0	162,0
Val-d'Oise	71,0	21,0

Le mouvement intra-académique est la seconde phase du mouvement national déconcentré : il permet à l'administration rectorale d'affecter tous les collègues d'une académie sur un poste en établissement ou sur une zone de remplacement.

Depuis 2005, plus aucun cadrage national n'est prévu pour le mouvement intra. Seule subsiste dans la note de service nationale une liste de principes très généraux à partir desquels les recteurs décident de l'organisation, du calendrier, des modalités d'affectation et des barèmes dans leur académie.

Cette barre « intra » correspond au plus faible barème d'entrée quel que soit le type d'établissement (collèges, lycées, y compris les RAR et lycées professionnels pour les CPE et les documentalistes).

**Les élus du SNES sont à vos côtés**, afin de vous informer et vous défendre. Présents et majoritaires dans toutes les instances paritaires, ils agissent pour que l'égalité de traitement entre les collègues soit rétablie, et combattent la volonté ministérielle d'affectations fondées sur l'arbitraire.

**Le SNES revendique la construction d'un mouvement national amélioré**, en une seule phase, assurant le droit de tous les collègues à une mutation choisie dans le respect de règles communes, claires et équitables et applicables à tous.

**DÉFENDRE  
LES PERSONNELS,  
LE DROIT À MUTER,  
DES RÈGLES NATIONALES**

PPV : Pas de Poste Vacant

**ATTENTION :** ces barres sont le constat du mouvement 2010. Elles ne préjugent pas des barres 2011, qui dépendront des politiques rectorales d'implantation des postes, du nombre de participants et de la composition académique des barèmes.

\*Indique que des postes sont restés vacants après le mouvement.